

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK 440 RUE DE CALIDON 01440 VIRIAT FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de : SARL AUTOPASSION 440 RUE DU CALIDON 01440 VIRIAT

N° SIREN: 535 187 363

<u>Régime d'imposition</u>: Réel normal <u>Période déclarée</u>: Février 2024 <u>Date limite de dépôt</u>: 25/03/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)



(Applicable à compter du 01/01/2024)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

	TVA sur les importations	TVA sur les produits pétroliers	
	TANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES RATIONS TAXÉES (HT)		
A1	Ventes, prestations de services	59 73	
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	8 92	
		89	

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

	BRUTE		
		Base hors taxe	Taxe due
Opér	rations réalisées en France Métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	60 630	12 126
Impo	ortations		
11	Taux normal 20 %	8 923	1 785
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		13 911
17	Dont TVA s	ır acquisitions intracommunautaires	179
TVA	DÉDUCTIBLE		
20	Autres biens et services		6 229
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		6 229

TAXE À PAYER

TD TVA due (ligne 16 - ligne 23)	7 682
----------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé <i>(report de la ligne Y4)</i>	0
28	TVA nette due (ligne TD – ligne X5)	7 682
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	7 682

POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION	Base imposable	
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers) Ligne A-	4: 11 123
Taux normal 20 %	Ligne I	1 : 11 123